

Informations de base	
2009/2000(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Recommandation du Parlement européen au Conseil sur les priorités de l'UE lors de la 64e session de l'Assemblée générale des Nations unies Subject 6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	LAMBSDORFF Alexander Graf (ALDE)	16/12/2008
	Commission pour avis		Date de nomination
	DEVE Développement	KINNOCK Glenys (PSE)	05/11/2008
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
08/01/2009	Publication du document de base non-législatif	B6-0034/2009	Résumé
05/02/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/03/2009	Vote en commission		Résumé
13/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0132/2009	
24/03/2009	Décision du Parlement	T6-0150/2009	Résumé
24/03/2009	Résultat du vote au parlement		
24/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2000(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 134o-p3
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/71375

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		B6-0034/2009	08/01/2009	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE419.867	03/02/2009	
Amendements déposés en commission		PE420.198	18/02/2009	
Avis de la commission	DEVE	PE418.091	19/02/2009	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0132/2009	13/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0150/2009	24/03/2009	Résumé

Recommandation du Parlement européen au Conseil sur les priorités de l'UE lors de la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies

2009/2000(INI) - 24/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a approuvé par 521 voix pour, 38 voix contre et 67 abstentions une résolution dans laquelle il adresse au Conseil une série de recommandations sur les priorités de l'Union européenne pour la 64^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Le Parlement demande en particulier que l'Union se présente au sein du système des Nations unies comme un intermédiaire honnête entre les intérêts et les valeurs des différents groupes de membres dans le but de favoriser une compréhension commune et une meilleure cohésion autour de la paix et de la sécurité, du développement économique et social ainsi que des droits de l'homme.

Il recommande également au Conseil d'avoir l'approche suivante dans les domaines ci-après:

- **paix et sécurité** : que l'on encourage le débat lancé par le secrétaire général des Nations unies sur la mise en œuvre du principe de la "responsabilité de protéger", et que l'on souligne le caractère préventif de ce principe. Le Parlement encourage également l'Union africaine à développer ses capacités de gestion des crises dans l'optique d'instaurer la paix et la sécurité sur le continent africain. Il souhaite en outre que les États membres de l'Union consentent des efforts pour conclure la convention générale sur le terrorisme international ;
- **droits de l'homme** : le Parlement appelle le Conseil à rappeler de manière explicite les principes fondamentaux du droit humanitaire international dans toutes les résolutions débattues et adoptées par l'Assemblée des Nations unies et à condamner fermement toute violation de ces principes, notamment en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire des Nations unies et d'autres organisations. Il appelle le Secrétaire général de l'ONU à faire rapport sur le respect, par les États membres, de l'interdiction de la peine de mort pour les mineurs et à communiquer sur le nombre de mineurs actuellement condamnés à la peine capitale ou ayant été exécutés depuis 5 ans. Il demande que le Conseil encourage les efforts visant à garantir que le régime de sanctions des Nations unies à l'encontre du terrorisme soit soumis à des procédures transparentes et équitables, notamment par l'établissement d'une procédure de notification efficace et d'un contrôle judiciaire indépendant, en accord avec la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés. Le Parlement invite également le Conseil de sécurité et sa commission de lutte contre le terrorisme, à coopérer avec les organismes onusiens de défense des droits de l'homme pour contrôler le respect des obligations prévues par le droit international humanitaire, le droit des réfugiés, et les droits de l'homme. Le Parlement insiste à nouveau pour que tous les membres des Nations unies ratifient la **convention de Rome** portant sur le statut de la Cour pénale internationale (CPI) ;
- **réforme des Nations unies** : le Parlement appelle l'Union à développer son action de coordination de l'aide et l'action des donateurs, notamment avec les agences, fonds et programmes de l'ONU ;
- **environnement** : le Parlement encourage le lancement d'un débat sur la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP15) qui se tiendra à Copenhague, afin de dégager un consensus autour de l'adoption d'un nouvel accord mondial sur le changement climatique pour l'après-2012. Il propose dans ce contexte que le Conseil rallie les positions autour d'une enveloppe financière et

technologique visant à faciliter l'acceptation d'un nouvel accord contraignant de la part des pays en développement. Plus globalement, le Parlement approuve l'adoption d'une structure au sein des Nations unies, capable de **rendre plus cohérente la gouvernance environnementale mondiale** ;

- **gouvernance mondiale** : le Parlement estime qu'il faut profiter des prochaines négociations intergouvernementales concernant la réforme du Conseil de sécurité pour faire des progrès dans la clarification des compétences du Conseil de sécurité par rapport à d'autres organismes des Nations unies, l'objectif étant d'améliorer la représentativité et la légitimité du Conseil de sécurité. Le Parlement insiste notamment sur le fait **qu'un siège de l'Union européenne au Conseil de sécurité reste un objectif à long terme de l'UE** ;
- **non-prolifération et désarmement** : le Parlement appelle le Conseil à promouvoir les conditions permettant la réussite de la conférence d'examen en 2010 du traité de non-prolifération nucléaire, notamment en approuvant le modèle de convention sur les armements nucléaires. Il demande que l'on parvienne à un consensus autour de la proposition de traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles et que les États membres de l'ONU s'emploient à relancer la ratification du traité d'interdiction complète des essais nucléaires ;
- **réforme de la gestion** : le Parlement demande que l'on exploite au mieux le levier financier de l'ONU afin de garantir une meilleure adéquation du budget 2010-2011 aux besoins opérationnels urgents de cette organisation. Il demande en particulier que l'on établisse un rapport manifeste entre **une meilleure représentation au sein des différents organismes onusiens et un partage plus équitable de la charge financière** ;
- **OMD (Objectifs du Millénaire pour le développement)**: le Parlement estime que l'Union devrait assumer un rôle moteur pour dynamiser les actions internationales visant à remplir les engagements pris dans le cadre des OMD. Il plaide pour une adhésion aux principes consacrés par la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au programme d'Accra, afin d'améliorer la qualité et la distribution de l'aide. Il demande que l'on se saisisse de la 64^{ème} Assemblée générale de l'ONU pour faire le point sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs intermédiaires du programme d'action communautaire relatif aux OMD et appelle la Commission à présenter un rapport sur les avancées réalisées dans la mise en œuvre des contrats OMD. Plus globalement, tout en rappelant que le montant des aides que l'Union s'est déjà engagée à verser, diminuera de près de 12 milliards de dollars par an (car il s'exprime en un pourcentage du PIB des États membres, qui a diminué depuis la crise financière et économique), le Parlement demande aux donateurs de fournir une plus grande part de leur aide sous forme d'appui budgétaire.

Rappelant également que l'Union a indiqué, dans sa déclaration au Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH) du 19 septembre 2008, que les 4 points ci-après, figurant dans le document final de la conférence de révision de Durban, seraient inacceptables (les "lignes rouges de l'UE") : 1) la singularisation d'une région du monde, en particulier ; 2) la réouverture de la déclaration de Durban de 2001 en insérant une interdiction de "diffamer la religion" dans le but de restreindre la liberté d'expression et d'imposer une censure propre aux lois islamiques contre le blasphème ; 3) l'établissement d'un ordre de priorité parmi les victimes et 4) la politisation ou la bipolarisation de la discussion, le Parlement appelle les États membres à réexaminer leur participation à la conférence de révision de Durban de Genève d'avril 2009, afin de savoir si la violation des 4 "lignes rouges" se confirme dans les négociations menant à la Conférence.

Enfin, le Parlement invite les États membres à donner suite à leur engagement en faveur d'un multilatéralisme efficace en garantissant la ratification rapide et systématique de l'ensemble des conventions et traités de l'ONU.

Recommandation du Parlement européen au Conseil sur les priorités de l'UE lors de la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies

2009/2000(INI) - 08/01/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur les priorités de l'Union européenne pour la 64^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations unies.

CONTENU : conformément à l'article 114, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen, M. Alexander Graf **LAMBSDORFF** (ALDE, DE) propose un projet de recommandation au Conseil au nom du groupe ALDE sur les priorités de l'Union européenne pour la 64^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Les députés rappellent que la politique étrangère de l'Union se caractérise par un soutien appuyé et sans équivoque à un multilatéralisme tel que défini par la charte des Nations unies. Ils indiquent également que l'UE est un partenaire politique et financier essentiel des Nations unies dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement économique et social à travers le monde. Les députés soulignent en outre que les actions de l'Union jouent un rôle notable de catalyseur dans la réalisation des OMD avec quelque 75 milliards EUR d'aide au développement. Mais ils soulignent également que ce montant reste en deçà des engagements pris par l'Union en la matière pour 2010.

Les députés font dès lors, les recommandations suivantes au Conseil :

- que les priorités politiques de l'Union européenne pour la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies fassent l'objet d'un **débat approfondi** et de grande ampleur entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission ;
- que la position officielle du Conseil sur les priorités pour l'Assemblée générale des Nations unies soit considérée par les représentations permanentes des États membres de l'UE à New York comme une **plateforme politique contraignante** à prendre en compte dans les négociations avec des pays tiers ;
- que le Conseil et la Commission étudient en profondeur les implications du traité de Lisbonne pour la future représentation de l'Union aux Nations unies, et que les États membres s'engagent sans équivoque à veiller à ce que l'Union jouisse de la **visibilité** et de l'**autorité nécessaires** au sein des organes et des forums des Nations unies ;
- que tous les États membres maintiennent une participation active aux préparatifs de la Conférence d'examen de Durban de 2009 et œuvrent pour que cet événement soit l'occasion pour toutes les parties de renouveler leur engagement à **combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie** et toutes les autres formes d'intolérance, et adoptent des références concrètes visant à éradiquer le racisme, sur la base et dans le plein respect de la déclaration de Durban.

